

## **AFM - Audition publique**

**Mardi 27 mars 2007**

Acquisition d'une aide technique : quels facteurs, quel processus ?

- Bonjour à tous.

Je suis très heureux de vous accueillir à cette audition publique.

Je voulais remercier les personnes qui ont permis la réalisation de cette audition, la CNSA, la fondation caisses d'épargne pour la solidarité, l'AFM.

- M. Cottet : bonjour.

Vous le savez, les maladies neuromusculaires engendrent des incapacités lourdes, évolutives, qui conduisent les personnes à des situations de handicap complexes. L'AFM soucieuse de participer de façon active au changement, parfois même de le provoquer, elle a initié cette démarche de réflexion autour de l'acquisition d'une aide technique.

Ces travaux s'inscrivent par ailleurs dans le contexte d'une évolution législative importante et récente.

Depuis la création de l'AFM, nous œuvrons pour donner aux personnes en situation de handicap une place pleine et entière dans tous les dispositifs d'accompagnement.

L'action que nous avons menée dans la période de préparation de la loi a participé à positionner le rôle et la place de la personne dépendante au cœur de ces actions. Le projet de vie en est la traduction la plus directe, la plus concrète. Ce positionnement percute les habitudes et la culture des professionnels, mais il impacte aussi la culture, les habitudes, la façon de penser des personnes en situation de handicap elles-mêmes. C'est ce changement de culture qui nécessite une prise de conscience de tous, à la fois dans sa transposition, mais, sujet qui nous occupe aujourd'hui, dans les méthodes et dans les organisations.

Par exemple, le rapport du CNCPPH de juin 2006, qui a abondamment mis en avant cette question de culture partagée, l'a clairement démontré.

Ce changement, cet ensemble, nous devons le bâtir pierre après pierre. La mise en place des MDPH, maisons départementales des personnes handicapées, est quasiment achevée. Mais les procédures, les méthodes d'accompagnement, l'instruction des demandes sont encore à ce jour parfois difficiles, balbutiantes, et de nombreux obstacles sont encore devant nous.

On entend encore trop souvent les personnes dépendantes et les professionnels s'exprimer sur le sujet des aides techniques dans des termes qui montrent qu'il y a encore des difficultés.

Verrons-nous des personnes dépendantes se résigner face à une activité difficile à réaliser car l'aide technique qui aurait pu les aider fait l'objet d'une instruction trop longue ? Entendrons-nous encore des professionnels dire qu'ils manquent de formation vis-à-vis des outils ?

Verrons-nous des personnes qui bricolent encore des aides techniques dans leur garage ?

Verrons-nous encore des professionnels exprimer leurs difficultés par rapport à la question du calendrier ? La question du temps est au cœur de la préoccupation. Nous dire qu'ils n'ont pas le temps de tout faire (conseil, préconisation etc.) ?

Les personnes nous dire qu'elles n'ont pas de lieu pour exprimer leurs besoins ? Les professionnels dire de ne pas bénéficier de la reconnaissance de ce qu'ils font ?

Des professionnels jugeant leur formation initiale loin des besoins d'aujourd'hui ?

Des personnes avoir le sentiment d'être exclues lors de l'élaboration du choix de l'aide technique qui leur est nécessaire ?

J'ai volontairement mixé et les personnes concernées et les professionnels, c'est la base même des travaux que vous allez conduire, c'est de reconnaître que c'est un processus commun, partagé, qui doit faire l'objet de larges interactions entre la personne et les personnes qui l'accompagnent.

Cette liste est longue. C'est pourquoi l'AFM a décidé d'engager un travail avec ces personnes. Ce travail se devait d'être précis et réalisé par tous.

Nous avons travaillé à la recherche de partenariats, dès l'origine de cette démarche, c'est ainsi que vous pourriez tout au long de ces journées, décortiquer la problématique, trouver des axes de progrès dans la formation des intervenants pour arriver à des solutions nouvelles pour arriver à ce que cette démarche soit co-conduite, co-construite, à la fois par les professionnels et par la personne dépendante.

Cette mutuelle volonté de faire ensemble ancrera vraiment ce changement de culture dans les habitudes et dans les pratiques nouvelles.

Nous en sommes au deuxième anniversaire de la loi du 11 février 2005.. Les travaux auxquels vous allez contribuer sont importants. L'audition publique est une méthode rigoureuse qui prend en compte toutes les sensibilités. Elle est scientifique au sens où elle s'attache à réfléchir à partir d'expertises, et les promoteurs ont souhaité qu'elle s'appuie sur l'expertise des gens du terrain. Elle se veut consensuelle dans la mesure où chacun pourra exprimer son point de vue.

J'espère que vous pourrez trouver le processus d'acquisition d'aides techniques.

Vous le savez, le chantier de l'aide technique a déjà fait l'objet de nombreuses enquêtes, analyses. Pour autant, au quotidien, les choses évoluent trop lentement. Tout en appuyant sur cette histoire, l'AFM espère que la méthode choisie permettra de proposer un texte pour que les familles puissent bénéficier d'un accès plus rapide, plus pertinent aux aides techniques dont elles ont besoin pour vivre.

Nous souhaitons aussi que les recommandations issues de vos travaux puissent être reprises par tous pour faire progresser la prise en charge, la législation. C'est une démarche de progrès qui vous est proposée. Entrer ensemble dans un cercle vertueux où les acteurs ne s'opposent pas, mais où les compétences s'additionnent et se multiplient.

L'AFM souhaite que cette audition publique marque une étape dans cette réflexion autour de l'accès à la compensation.

Enfin, l'ambition de cette audition n'est pas de traiter non plus tous les aspects de l'acquisition d'une aide technique. Un autre chantier pourra suivre. Nous serons tous d'accord pour identifier de façon claire les rôles, les méthodes d'accompagnement des personnes pour trouver la meilleure aide technique leur permettant de vivre, encore faut-il que cette solution soit financée par la collectivité.

Il sera sans aucun doute impossible de faire l'impasse sur ce travail qui présente des aspects économiques et sociaux importants.

N'oublions pas un point de la loi, elle a posé la compensation et le projet de vie comme centraux. L'AFM avec d'autres, avec vous, mobilise toute son énergie à transposer les principes en réalité. Le travail que vous réaliserez s'inscrit dans cette ambition, d'avance, soyez-en remerciés. Bon courage dans vos travaux. Merci à tous.